
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 mars 2021 à 19 h
en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clara
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clara

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat
M. Alain Cardinal, commandant, représentant du PDQ 42

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA21 10 031

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mars 2021, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mars 2021, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Claras

Points d'informations :

- Préoccupations face à l'augmentation de la violence dans l'est de l'île de Montréal, les instances sont en mode travail et solutions;
 - Souligne le départ à la retraite de Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement, de M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics ainsi que des autres employés dont la retraite arrivera prochainement.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Décès de M. Vincent Arcerisi des suites de la COVID-19;
 - Retour sur les activités du mois de l'Histoire des noirs.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'information :

- Prise de rendez-vous pour la vaccination contre la COVID-19.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Culture et loisirs pour les aînés.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'information :

- Comité bon voisinage du SRB Pie-IX est en recrutement pour combler trois postes – instructions pour déposer sa candidature.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Projet de construction du futur centre sportif à l'arrondissement – étude de faisabilité lancé;
 - Souligne la journée du 8 mars 2021, soit la journée internationale des droits des femmes.
-

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Souligne le départ à la retraite de Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement, de M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics ainsi que des autres employés dont la retraite arrivera prochainement;
 - Souligne la journée du 8 mars 2021, soit la journée internationale des droits des femmes.
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 26.

M. Louis Langevin

Horaire de la collecte des résidus verts pour l'année 2021

Mme Julie Demers

Remerciements pour toutes les femmes qui œuvrent à améliorer la qualité de vie des citoyens de Montréal-Nord, souligne la journée du 8 mars 2021, soit la journée internationale des femmes

Fin de la période de questions du public à 19 h 29.

CA21 10 032

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er février 2021, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 février 2021, à 8 h 45.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} février 2021, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 février 2021, à 8 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA21 10 033

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 décembre 2020.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1208721002

CA21 10 034

Déposer aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 19 janvier et le 2 février 2021.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 19 janvier et le 2 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1218721001

CA21 10 035

Déposer la Motion pour endiguer les crimes contre la personne par armes à feu dans Montréal-Nord

ATTENDU QUE le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de la Justice du Québec rapporte que le Bureau de contrôle des armes à feu et des explosifs a confisqué et détruit un total de 698 armes à feu soit une augmentation de 350% depuis 2017;

ATTENDU QUE, même si la Ville de Montréal est considérée comme une ville sécuritaire, les statistiques montréalaises démontrent une hausse sur les crimes contre la personne entre 2013 et 2018;

ATTENDU QU'en 2019, le SPVM rapportait 1617 crimes contre la personne dans le Poste de quartier (PDQ 39), situé dans l'arrondissement de Montréal-Nord, ce qui le place au premier rang dans cette catégorie;

ATTENDU QUE, selon une recension du SPVM, le nombre de crimes contre la personne avec armes à feu était de 443 en 2020 pour 383 en 2019;

ATTENDU QU'en date du 9 février 2021, le Journal de Montréal recensait que 34 fusillades avaient été médiatisées dans les six derniers mois à Montréal, dont 10 à Montréal-Nord;

ATTENDU QUE depuis le 1er janvier 2021, ce sont environ 9 fusillades qui se sont déroulées principalement dans le Nord-Est de l'île de Montréal, dont 2 à Montréal-Nord;

ATTENDU QU'une compilation du Journal de Montréal en date du 8 février 2021 rapportait qu'au minimum deux personnes ont perdu la vie dans ces fusillades et qu'elles ont fait au moins 25 blessés;

ATTENDU QU'en novembre 2020 et en février 2021, à la suite des événements impliquant l'utilisation d'armes à feu, Sylvain Caron, le directeur du SPVM, a annoncé un accroissement de la présence policière dans les arrondissements du Nord-Est de Montréal;

ATTENDU QUE, depuis la recrudescence des crimes contre la personne avec des armes à feu dans le Nord-Est de l'île de Montréal, il ne semble pas y avoir eu accroissement pérenne des effectifs policiers sur le terrain;

ATTENDU QUE le SPVM et la Ville de Montréal ont conjointement annoncé en décembre 2020, la création de l'Équipe dédiée à la lutte contre le trafic d'armes (ELTA), déployée le 22 février;

ATTENDU QUE des études scientifiques préconisent l'intervention soutenue de policiers dans les zones dites "chaudes" pour endiguer la criminalité commise avec des armes à feu;

ATTENDU QUE le SPVM et la Ville de Montréal travaillent en collaboration avec onze organismes communautaires pour prévenir la criminalité et que plusieurs de ces organismes ne disposent pas du financement nécessaire pour assurer la sécurité urbaine des citoyens;

ATTENDU QUE le financement de 1M \$ alloué au Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 ne suffit pas pour résoudre le problème de criminalité à la source dans les quartiers chauds;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal se doit de traiter le problème de la recrudescence de la violence à la fois sur le court terme, mais aussi de travailler dans la prévention pour diminuer la violence sur le long terme;

ATTENDU QUE, le 11 février 2021, la mairesse de Montréal a demandé un financement plus soutenu aux paliers de gouvernement supérieurs afin de répondre à l'augmentation des crimes contre la personne, mais a fait le choix politique de ne pas allouer de sommes supplémentaires pour financer immédiatement les organismes communautaires et les forces policières dans les zones chaudes de la métropole;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé une somme additionnelle de 27,6 M \$ (total de 65 M \$ sur 3 ans) en octobre 2020 afin d'appuyer les forces policières québécoises dans la lutte contre la criminalité et que le SPVM touche une enveloppe de 4,3 M \$;

ATTENDU QUE le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Montréal se chiffre à 6,17 G\$ et que le gouvernement du Québec finance déjà la Ville de Montréal afin de s'assurer de la prévention de la criminalité notamment par les ententes d'aide financière pour la légalisation du cannabis;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord demande immédiatement à la ville-centre et au SPVM d'augmenter les effectifs de ce dernier dans ses quartiers;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord demande à ce que lui soit transférer, le plus rapidement possible, 750 000 \$ de la ville centre à même son budget de fonctionnement, afin de soutenir les organismes communautaires travaillant à la prévention de la violence sur son territoire.

(Mme Chantal Rossi et M. Jean Marc Poirier déclarent également leur appui à la présente motion)

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare sa dissidence à la présente motion)

Adopté à la majorité.

15.01

CA21 10 036

Confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la terre 2021 » qui aura lieu le samedi 27 mars 2021 de 20 h 30 à 21 h 30.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

ATTENDU QUE le 27 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international Une heure pour la Terre 2021 inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières, ainsi que les appareils électriques et électroniques, pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2017, plus de 3 100 monuments et enseignes réparties dans 187 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global;

QUE soit confirmée la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement Une heure pour la Terre 2021, événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 27 mars 2021 de 20 h 30 à 21 h 30;

QUE soient invités les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

ET QUE soient encouragés les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Montréal-Nord en confirmant leur participation respective à l'événement.

Adopté à l'unanimité.

15.02 1212577002

CA21 10 037

Adjuger à Viatek construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 113 722,01 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, pulvérisation et stabilisation de la chaussée, travaux d'éclairage et d'aménagement paysager dans l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boul. Maurice-Duplessis, et autoriser une dépense de 178 236,26 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 93 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 384 958,27 \$.

Appel d'offres 1066 / 12 soumissionnaires

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à Viatek construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 113 722,01 \$, taxes incluses, le contrat 1066, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, pulvérisation et stabilisation de la chaussée, travaux d'éclairage et d'aménagement paysager dans l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le Boulevard Maurice-Duplessis;

QUE soit autorisée une dépense de 93 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 178 236,26 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 384 958,27 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1200709003

CA21 10 038

Adjuger à Concept P.V.R. inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 232 996,84 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux d'ajout d'un système de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (CVAC) au bâtiment de l'horticulture et autoriser une dépense de 34 949,53 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 267 946,37 \$.

Appel d'offres 1079 / 7 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Concept P.V.R. inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 232 996,84 \$, taxes incluses, le contrat 1079 pour les travaux d'ajout d'un système de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (CVAC) au bâtiment de l'horticulture ;

QUE soit autorisée une dépense de 34 949,53 \$, taxes incluses, pour les contingences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 267 946,37 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1213484003

CA21 10 039

Approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord pour les années 2021, 2022 et 2023 pour la réalisation des mandats du programme Éco-quartier.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvée l'entente de partenariat entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord pour les années 2021, 2022 et 2023 pour la réalisation des mandats du programme Éco-quartier;

ET QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à signer l'entente de partenariat.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1219011009

CA21 10 040

Octroyer à la Coop de solidarité Éconord, pour un montant de 284 066 \$, un contrat de services pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Coop de solidarité Éconord, pour un montant de 284 066 \$ un contrat de services pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023,

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé le directeur des travaux publics à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1219011006

CA21 10 041

Accorder une contribution financière de 485 010 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier pour les années 2021-2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 485 010 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier, pour les années 2021-2022-2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1219011007

CA21 10 042

Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,75 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,75\$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1219011008

CA21 10 043

Approuver le renouvellement de l'entente, avec la CDEC, pour l'année 2021 et accorder une contribution financière de 266 000 \$ pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 266 000 \$ pour 2021, pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187408003

CA21 10 044

Accorder une contribution financière de 165 000 \$, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour prolonger la réalisation du projet "Initiatives économiques Montréal-Nord - Transition 9 mois", pour la période du 1er avril au 31 décembre 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 165 000 \$ sur une période de 9 mois allant du 1er avril au 31 décembre 2021, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour prolonger la réalisation du projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord - Transition 9 mois*";

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1211959002

CA21 10 045

Accorder une contribution financière de 72 153 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 26 avril au 3 novembre 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

(Mme Chantal Rossi et M. Jean Marc Poirier déclarent intérêt dans la présente résolution et s'abstiennent de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 72 153 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 26 avril au 3 novembre 2021;

QUE soit approuvé un projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1219011003

CA21 10 046

Accorder une contribution financière de 52 000 \$ sur une période de trois ans (2021-2022-2023), soit 17 333,33 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation du Programme de soutien aux commerçants à la construction de terrasses sur les rues de Charleroi, Fleury et Monselet et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 52 000 \$ sur une période de trois ans (2021-2022-2023), soit 17 333,33 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation du *Programme de soutien aux commerçants à la construction de terrasses 2021-2023* sur les rues de Charleroi, Fleury et Monselet;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1211959001

CA21 10 047

Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord pour soutenir le poste de coordination, pour l'année 2021, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord pour soutenir le poste de coordination;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1214233001

CA21 10 048

Accorder une contribution financière de 19 836 \$, pour l'année 2021, à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totale de 19 836 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, en vue de poursuivre la réalisation d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé un virement budgétaire de 19 836 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1206324003

CA21 10 049

Accorder une contribution financière maximale de 10 000 \$, à Paroles d'ExcluEs pour l'embauche d'un référent de propreté, à compter du 1er avril 2021, dans le cadre de la sensibilisation des citoyens du Nord-Est et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis pour les avenues Lapierre et Matte et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$, à Paroles d'ExcluEs pour l'embauche d'un référent de propreté, à compter du 1er avril 2021 dans le cadre de la sensibilisation des citoyens du Nord-Est et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis pour les avenues Lapierre et Matte ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé le directeur des travaux publics à signer ladite convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1219011004

CA21 10 050

Accorder une contribution financière supplémentaire de 1 500 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote Brigade neige pour la période du 10 novembre 2020 au 30 avril 2021 et approuver le projet de convention addenda à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière supplémentaire de 1 500 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote «Brigade neige» pour la période du 10 novembre 2020 au 30 avril 2021;

QUE soit approuvé le projet de convention addenda à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1208224012

CA21 10 051

Accorder une contribution financière de 1 000 \$, à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord, pour la réalisation d'un bottin de ressources.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord, pour la réalisation d'un bottin de ressources;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1207549014

CA21 10 052

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1217606004

CA21 10 053

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1217606005

CA21 10 054

Autoriser l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2021;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1217606006

CA21 10 055

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant une avancée de traverse sur le boulevard Rolland faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit abrogée la résolution du CA18 10049;

ET QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant une avancée de traverse sur le boulevard Rolland faisant partie du réseau routier artériel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1218361001

CA21 10 056

Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 221 845,26 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2021 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit octroyé, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 221 845,26 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2021;

QUE soit autorisé le directeur des travaux publics à signer tous les documents nécessaires;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1218224003

CA21 10 057

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA21-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA21-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA21-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public.

40.01 1212577003

CA21 10 058

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0008-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA05-10-0008-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA05-10-0008-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur.

40.02 1212577001

CA21 10 059

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse.

40.03 1212577004

CA21 10 060

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA08-10-0007-3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA08-10-0007-3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA08-10-0007-3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R.

40.04 1217987001

CA21 10 061

Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le second projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 9 au 23 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1217161001

CA21 10 062

Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le second projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-046 visant à autoriser des usages dérogatoires pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa Est, soit le lot 1 669 276 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562. Ainsi :

Pour l'ensemble du projet :

De déroger à la grille de zonage C5-851 du règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser les usages spécifiques suivants :

COMMERCE DE CLASSE H (SPÉCIALISÉ DE MOYENNE NUISANCE : COMMERCE DE GROS)
COMMERCES de gros de produits alimentaires ;

INDUSTRIE (FAIBLE NUISANCE) (CLASSE B) Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation de poisson ;

INDUSTRIE (MOYENNE NUISANCE) (CLASSE C) Boulangeries.

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'un comptoir de vente de produits alimentaires fabriqués sur place et accessible au public soit aménagé et maintenu dans le bâtiment;

QUE les usages spécifiquement autorisés soient limités aux superficies suivantes :

- Commerces de gros de produit alimentaire (entreposage, réception et expédition) = 1800 mètres carrés;
- Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation du poisson ET Boulangeries (Production) = 2100 mètres carrées.

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 100% à la livraison du projet;

ET CE conformément aux documents déposés :

- Plan de réaménagement de la façade nord-est réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés 19 du janvier 2021;
- Plan de réaménagement du stationnement situé au coin nord-est du terrain réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés du 20 janvier 2021;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1217161001

CA21 10 063

Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue d'un registre par écrit pour le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre par écrit pour le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1207987013

CA21 10 064

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une hauteur de clôture de 1,2 m au lieu de 0,9 m pour le 4975, boulevard Gouin est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 9 au 23 février 2021;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une hauteur de clôture de 1,2 m en marge avant secondaire au lieu de 0,9 m;

QUE cette dérogation soit conforme aux plans réalisés par Gilles Hanicot, architecte-paysagiste pour la firme Turquoise design Inc., datés du 21 septembre 2020;

QUE cette dérogation soit conditionnelle à l'approbation de la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux .

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 301 607 du cadastre du Québec, soit le 4975, boulevard Gouin est.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1207161015

CA21 10 065

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment industriel et permettre la construction de quatre immeubles résidentiels comprenant huit logements chacun pour le 3645-3647, rue de Sabrevois, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition d'un bâtiment industriel et la construction de quatre immeubles résidentiels de huit logements chacun sur les lots 1 173 774 et 1 173 774, soit le 3645-3647, rue de Sabrevois, conformément aux documents déposés :

- Plans de présentation intitulés « Le Sabrevois » préparés par la firme Lafond Architecte datés du 14 décembre 2020;
- Projet d'implantation préparé par M. Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, minute 76 722, daté du 10 novembre 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- à la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux de construction soit déposée lors de la délivrance du certificat de démolition. Que cette garantie soit libérée à la réalisation complète du projet conformément aux plans déposés.

ET QUE le tout soit appliqué aux lots 1 173 774 et 1 173 774 soit le 3645-3647, rue de Sabrevois.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1217177001

CA21 10 066

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le réaménagement du parc Aimé-Léonard situé au 4975, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisés, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, des travaux d'aménagement au parc Aimé-Léonard, situé au 4975, boulevard Gouin, et conformément plans aux réalisés par Gilles Hanicot, architecte-paysagiste pour la firme Turquoise design Inc., datés du 21 septembre 2020 et du 20 janvier 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation par le conseil d'arrondissement de la dérogation mineure;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 301 607 et 2 210 108 du cadastre du Québec, soit le 4975, boulevard Gouin est.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1207161014

CA21 10 067

Nommer Mme Marie-Andrée Bertrand à titre d'architecte-paysagiste à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marie-Andrée Bertrand, matricule 100106173, à titre d'architecte paysagiste (emploi 455810), groupe de traitement 29-002, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1218361002

CA21 10 068

Nommer Mme Ariane Roy-Lafrance, à titre de bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Ariane Roy-Lafrance, matricule 100015524, à titre de bibliothécaire, (emploi 400500, poste 65417), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1214394002

CA21 10 069

Nommer Mme Maude Arsenault-Martin, à titre de bibliothécaire - agent(e) de liaison, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Maude Arsenault-Martin, matricule 100152998, à titre de bibliothécaire - agent(e) de liaison (emploi 400500, poste 84304), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1214394001

CA21 10 070

Nommer Mme Émilie Keable-Paradis, à titre de bibliotechnicienne, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Émilie Keable-Paradis, matricule 100038325, à titre de bibliotechnicienne, (emploi 763830, poste 18328), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1204394008

CA21 10 071

Nommer Mme Émilie Gravel, à titre de bibliotechnicienne, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Émilie Gravel, matricule 100005368, à titre de bibliotechnicienne, (emploi 763830, poste 18330), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1204394007

CA21 10 072

Nommer M. Frédéric Marshall, à titre d'agent technique en environnement, à la Section du soutien général de la Direction des travaux publics, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Frédéric Marshall, matricule 100194490, à titre d'agent technique en environnement, (emploi 755330, poste 84233), groupe de traitement 12-011, à la Section du soutien général de la Direction des travaux publics, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.06 1213602005

CA21 10 073

Titulariser M. Hamid Hoceini, à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 mars 2021, selon les conditions de la lettre d'entente intervenue le 2 août 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Hamid Hoceini, matricule 100003173, à titre de préposé à l'entretien - réseau d'aqueduc et d'égouts, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 13 mars 2021, selon les conditions de la lettre d'entente intervenue le 2 août 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.07 1218224001

CA21 10 074

Autoriser la création d'un poste permanent col bleu de préposé à l'entretien - sports et loisirs, pour le Pavillon du parc Henri-Bourassa, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 13 mars 2021.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvée, pour le Pavillon Henri-Bourassa, la création d'un poste permanent col bleu à titre de préposé à l'entretien, (emploi 600470), groupe de traitement 14-003, et ce, à compter du 13 mars 2021 à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.08 1214111002

À 20 h 06, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement